Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-12

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-12 : Devis remplacement Garde-Corps du Pont de Troguindy

Référence nomenclature n°1.4

M. Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus concernant le remplacement des garde-corps du pont de Troguindy entre Cavan et Tonquédec, même modèle que celui du pont de Pont Gwen. Le pont étant à cheval sur les deux communes, la facture sera prise en charge pour moitié par chaque commune.

Trois entreprises ont été contactées. Elles sont venues voir sur place les attentes réglementaires concernant la voirie sur le pont de Troguindy. Elles ont déposé des devis pour la fabrication et la pose d'un garde-corps d'une longueur de 4,40 m et d'une hauteur d'environ 1 m avec 3 lisses intermédiaires :

- L'entreprise Atelier du Métal de Ploumilliau pour un montant de 6 603,16 € TTC
- L'entreprise STEENOK de Lannion pour un montant de 6 912,00 € TTC,
- L'entreprise ARTEFAC Métal de Rospez pour un montant de 3 960,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise ARTEFAC Métal au prix de 3 960,00 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents concernant ce dossier.

IMPUTE la dépense au :

- compte 2152 opération 257 du Budget Commune 2026 pour la somme de 1 980,00 € TTC concernant à la charge de Tonquédec,
- au compte 458107 pour la somme de 1 980,00 € TTC pour la part de la commune de Cavan.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU